



## Un partenariat public-privé en faveur de la culture dans le Jura

### Un investissement public marquant et une recherche de fonds privés

Le Théâtre du Jura, en sa qualité de projet culturel cantonal, bénéficie pour sa phase de construction d'un investissement des pouvoirs publics de l'ordre de 14 millions de francs. Le Parlement jurassien a accepté les modalités de financement de sa construction et de son exploitation le 9 décembre 2015 à la quasi-unanimité, avec uniquement une opposition.

Le futur centre d'expression des arts de la scène sera géré par une Fondation de droit privé à but non lucratif, liée à l'Etat par un contrat de prestations. Si la construction du futur théâtre est une étape mobilisatrice essentielle, le projet s'est également voulu ambitieux et crédible en matière de budget de fonctionnement. L'enjeu consiste à susciter une émulation culturelle et à offrir un programme attractif tant du point de vue de la création, de l'accueil que de la diffusion de projets de théâtre professionnel et amateur, avec une orientation marquée en faveur du jeune public et de la médiation culturelle.

La Fondation pourra ainsi compter, pour un budget de fonctionnement annuel avoisinant les 3 millions de francs, sur un engagement de l'ordre de 2/3 des charges via le budget cantonal et sur une participation significative de la Ville de Delémont.

### Une volonté de développer des partenariats originaux et de qualité

La Fondation pour le Théâtre du Jura s'est vu confier la responsabilité de réunir un montant global de 8 millions pour compléter les fonds nécessaires à la construction du nouveau Théâtre. Elle propose différentes possibilités de soutien ou de parrainage, soit uniques ou échelonnées dans le temps, avec ou sans contrepartie.

Le partenariat vise à proposer, si souhaité, une visibilité, une notoriété, une reconnaissance et des prestations à définir en fonction du montant mis à disposition du projet et des demandes spécifiques des donateurs ou sponsors.

La Fondation souhaite développer un partenariat porteur de sens en proposant des prestations sur mesure prenant en considération tant les stratégies de communication ou politiques d'image des partenaires intéressés que celles du futur Théâtre.

### **Une totale transparence dans le financement du projet**

Conformément aux décisions politiques prises en la matière, le projet sera réalisé à partir du moment où la totalité du financement sera assurée. S'il ne devait malheureusement pas aboutir, il va sans dire que toute contribution versée sera restituée au partenaire concerné.

### **Une fondation reconnue d'utilité publique**

Conformément à la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et à la législation cantonale, les dons en faveur de la Fondation pour le Théâtre du Jura sont considérés comme une participation à un projet ayant un but d'utilité publique. Concrètement, cela se traduit par une déduction fiscale de l'ordre de 20 % du revenu net sur le plan fédéral et de 10 % sur le plan cantonal. Toutefois, conformément à l'article 31 de la Loi d'impôt jurassienne, le Département des Finances peut autoriser une déduction plus élevée lorsque les libéralités en cause sont destinées à des institutions soutenues dans une mesure essentielle par l'Etat et les communes.

### **Contreparties aux partenariats**

Que ce soit pour le budget d'investissement ou pour les charges d'exploitation du futur théâtre, différentes opportunités de contreparties sont à discuter.

Le Conseil de Fondation privilégie un dialogue ouvert et constructif permettant de définir des contreparties concrètes, uniques, ponctuelles ou pérennes. La valeur de ces contreparties est bien entendu à mettre en relation avec l'importance du soutien financier.

Pour les collectivités publiques, des conditions d'accès aux salles ou de promotion des prix d'abonnement pour une saison théâtrale, notamment en faveur des habitants des communes concernées, sont à discuter.



## Partenaires à l'investissement

Vous êtes un bâtisseur et souhaitez rendre possible la construction d'un bâtiment appelé à devenir emblématique pour le canton du Jura ? Vous souhaitez devenir un cofinanceur de la construction du Théâtre du Jura ?

L'objectif est de réunir un montant équivalent au tiers de l'investissement total, soit 8 millions de francs sur les 24 que coûtera la construction. L'Etat jurassien en assumera pour sa part 14 et 2 millions seront empruntés auprès des banques.

Six types de partenariats sont envisagés, en fonction des montants investis dans le projet. Pour chaque partenariat, il sera discuté et établi avec le partenaire l'exacte contrepartie proposée, sur la base des exemples cités ci-dessous.

En outre, en fonction de l'importance de votre engagement, vous ferez partie de l'un des deux clubs du Théâtre du Jura : le « Club Privilège du Théâtre du Jura » ou le « Club VIP du Théâtre du Jura ».

### Partenariat 1

#### Supérieur à 2 millions de francs

**Votre nom ou celui de votre entreprise peut être associé au Théâtre du Jura**

Vous faites partie du « CLUB PRIVILEGE THEATRE DU JURA » durant les cinq premières saisons du Théâtre du Jura, dès son ouverture (voir descriptif ci-dessous)

### Partenariat 2

#### 1 à 1,999 million de francs

**Votre nom ou celui de votre entreprise peut être associé à la salle de spectacle du Théâtre du Jura**

Vous faites partie du « CLUB PRIVILEGE THEATRE DU JURA » durant les cinq premières saisons du Théâtre du Jura, dès son ouverture (voir descriptif ci-dessous)

### Partenariat 3

#### Entre 100'000 et 999'999 francs

**Votre nom ou celui de votre entreprise peut être associé au foyer / restaurant du Théâtre du Jura ou à l'esplanade devant le Théâtre**

Vous faites partie du « CLUB PRIVILEGE THEATRE DU JURA » durant les trois premières saisons du Théâtre du Jura, dès son ouverture (voir descriptif ci-dessous)

**Partenariat 4**

**Entre 50'000 et 99'999 francs**

**Votre nom ou celui de votre entreprise peut être associé à une salle de création / travail du Théâtre du Jura**

Vous faites partie du « CLUB VIP THEATRE DU JURA » durant la saison d'ouverture du Théâtre du Jura (voir descriptif ci-dessous)

**Partenariat 5**

**De 10'000 à 49'999 francs**

**Votre nom ou celui de votre entreprise figure sur l'installation artistique présente dans le foyer du Théâtre du Jura**

Vous faites partie du « CLUB VIP THEATRE DU JURA » durant la saison d'ouverture du Théâtre du Jura (voir descriptif ci-dessous)

**Partenariat 6**

**De 1'000 à 9'999 francs**

**Votre nom ou celui de votre entreprise figure sur une installation artistique présente sur une paroi du foyer du Théâtre du Jura**

Vous faites partie du « CLUB VIP THEATRE DU JURA » durant la saison d'ouverture du Théâtre du Jura (voir descriptif ci-dessous)

Descriptif des clubs : voir dernière page

Remarque : un partenariat populaire, sous forme de financement participatif, sera mis en place dans le courant de l'automne 2016

## **Partenaires au fonctionnement**

Vous souhaitez rendre possible la mise en place sur le long terme d'une saison culturelle à même de faire rayonner le Jura ? Vous souhaitez devenir un cofinanceur de l'offre culturelle jurassienne ?

L'objectif est de réunir le tiers de l'excédent des charges de fonctionnement du Théâtre du Jura, soit à terme environ 880'000 francs par année. L'Etat jurassien en assume pour sa part les deux autres tiers, soit environ 1,76 millions.

Cinq types de partenariats sont envisagés, en fonction des montants investis annuellement dans le projet. Pour chaque partenariat, il sera discuté et établi avec le partenaire l'exacte contrepartie proposée.

En outre, en fonction de l'importance de votre engagement, vous ferez partie de l'un des deux clubs du Théâtre du Jura : le « Club Privilège du Théâtre du Jura » ou le « Club VIP du Théâtre du Jura ».

### **Partenariat 1                      Supérieur à 100'000 francs par an durant les trois premières saisons**

**Votre nom ou celui de votre entreprise peut être associé au foyer / restaurant du Théâtre du Jura**

Vous faites partie du « CLUB PRIVILEGE THEATRE DU JURA » durant les trois premières saisons du Théâtre du Jura, dès ouverture (voir descriptif ci-dessous)

### **Partenariat 2                      De 50'000 à 99'999 francs par an durant les trois premières saisons**

**Votre nom ou celui de votre entreprise peut est associé à une salle de création / travail du Théâtre du Jura**

Vous faites partie du « CLUB PRIVILEGE THEATRE DU JURA » durant les trois premières saisons du Théâtre du Jura, dès son ouverture (voir descriptif ci-dessous)

### **Partenariat 3                      De 10'000 à 49'999 francs par an durant les trois premières saisons**

**Votre nom ou celui de votre entreprise figure sur l'installation artistique présente dans le foyer du Théâtre du Jura**

Vous faites partie du « CLUB VIP THEATRE DU JURA » durant les trois premières saisons du Théâtre du Jura, dès son ouverture (voir descriptif ci-dessous)

**Partenariat 4**                      **De 1'000 à 9'999 francs par an durant les trois premières saisons**

**Votre nom ou celui de votre entreprise figure sur une installation artistique présente sur une paroi du foyer du Théâtre du Jura où il est associé à un spectacle par saison soutenue**

Vous faites partie du « CLUB VIP THEATRE DU JURA » durant les trois premières saisons du Théâtre du Jura, dès son ouverture (voir descriptif ci-dessous)

**Partenariat 5**                      **De 500 à 999 francs par an durant les trois premières saisons**

**Votre nom ou celui de votre entreprise figure dans le programme de lancement des trois premières saisons**

Vous faites partie du « CLUB VIP THEATRE DU JURA » durant les trois premières saisons du Théâtre du Jura, dès son ouverture (voir descriptif ci-dessous)

Descriptif des clubs : voir dernière page

Remarque : un partenariat populaire, sous forme de financement participatif, sera mis en place dans le courant de l'automne 2016

# LES CLUBS DU THEATRE DU JURA

## Club Privilège du Théâtre du Jura

Le « Club Privilège du Théâtre du Jura » est réservé aux investisseurs et mécènes majeurs dans la construction du Théâtre ou à l'exploitation du Théâtre durant les premières années :

Les membres du « Club Privilège du Théâtre du Jura »

Investisseurs majeurs dans la construction : plus de 1'000'000.-	Membre durant les cinq premières saisons
Investisseurs majeurs dans la construction : entre 100'000.- et 999'999.-	Membre durant les trois premières saisons
Mécènes de fonctionnement de saisons sur les trois premières saisons : plus de 50'000.- par an	Membre durant les trois premières saisons

Vos privilèges :

- 2 sièges à disposition personnalisables sur chaque spectacle
- Accueil VIP avec coupe de champagne
- Rencontre avec les artistes (sur demande)
- Visite guidée du Théâtre et des coulisses (sur demande)
- Invitation à la soirée annuelle du Club en ouverture de saison
- Mention de votre nom sur la communication du Théâtre

## Club VIP du Théâtre du Jura

Le « Club VIP du Théâtre du Jura » est réservé aux investisseurs et mécènes importants dans la construction du Théâtre ou à l'exploitation du Théâtre durant les premières années :

Les membres du « Club VIP du Théâtre du Jura »

Investisseurs dans la construction : entre 1'000.- et 99'999.-	Membre durant la saison d'ouverture
Mécènes de fonctionnement de saisons sur les trois premières saisons : entre 500.- et 49'999.- par an	Membre durant les trois premières saisons

Vos privilèges :

- 10 billets gratuits pour la saison ou période concernée
- Places garanties aux meilleurs rangs
- 1 coupe de champagne avec chaque billet gratuit
- Possibilité d'apéritif dans un lieu privé avec vos invités
- Invitation à la soirée annuelle du Club en ouverture de saison
- Mention de votre nom sur la communication du Théâtre